

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 17/11/2023

VOI.23.00.A02852

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE DE LA CORVEE et RUE DU ONZE NOVEMBRE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu l'arrêté n°VOI.23.00.A02762 en date du 06/11/2023
Considérant Que des travaux de renouvellement du réseau eau rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers RUE DE LA CORVEE dans sa partie comprise entre le N°28 et la RUE DES LILAS et RUE DU ONZE NOVEMBRE au droit de la RUE DE LA CORVEE

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté VOI.23.00.A02762 du 06/11/2023, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 24/11/2023.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 16 NOV. 2023

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

RESEARCH REPORT
NO. 100

1955

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

RESEARCH REPORT
NO. 100

RESEARCH REPORT
NO. 100

1955

RESEARCH REPORT
NO. 100

RESEARCH REPORT
NO. 100